

caisse  
cantonale neuchâtelaise  
de compensation

caisse cantonale  
neuchâtelaise de compensation  
pour allocations familiales

---

rapport de gestion 2016

+ -





INTRODUCTION	2-4
PRÉSENTATION ET ORGANISATION DE LA CAISSE	5-6
INFORMATIQUE	7-8
2016 EN CHIFFRES-CLÉ	9
ACTIVITÉS DES SERVICES	10-18
RÉSULTATS COMPTABLES	19-23



STATUT, TÂCHES ET IMMEUBLES	24
ACTIVITÉS DES SERVICES	25-26
RÉSULTATS COMPTABLES	27-28



Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, nous vous présentons les activités de notre institution. Je tiens à remercier tout spécialement les cadres, ainsi que tout le personnel de notre entreprise, sans qui les nombreuses tâches fédérales et cantonales qui nous sont confiées ne pourraient être assumées.

## SITUATION SUR LE PLAN FÉDÉRAL

Plusieurs modifications législatives, qui ont nécessité des adaptations de nos différentes applications informatiques, sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elles sont détaillées dans le chapitre consacré à l'informatique en page 7 du présent rapport de gestion.

La réforme de prévoyance vieillesse 2020, ainsi que la réforme des prestations complémentaires ont fait l'objet de nombreux travaux au niveau du parlement fédéral. Notre caisse de compensation suit attentivement l'état des dossiers pour appréhender au mieux les enjeux et les nouveaux mécanismes prévus par ces réformes. Un lien permanent a été intégré sur notre site internet [www.caisseavsne.ch](http://www.caisseavsne.ch) pour informer les personnes intéressées au développement de la réforme de prévoyance vieillesse 2020.

## SITUATION SUR LE PLAN CANTONAL

Le Conseil d'Etat a augmenté les taux de contribution aux fonds pour les structures d'accueil extrafamilial de 0,17% à 0,18% et celui de la formation et le perfectionnement professionnels de 0,056% à 0,087% au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces contributions sont perçues par la Caisse pour allocations familiales sur les masses salariales de ses affiliés.

## SITUATION DE LA CAISSE SUR LE PLAN INTERNE

La commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation et de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales s'est réunie en séance plénière le 8 décembre 2016. En parallèle et à deux reprises, le bureau de ladite commission s'est réuni. Ses activités fructueuses ont permis d'aborder plusieurs thèmes stratégiques pour notre institution (informatique, gestion de portefeuille, etc.). Vous trouverez plus de précisions dans le rapport d'activité de la commission 2016 en pages 3 et 4 du présent document.

La séance de commission du personnel s'est déroulée le 28 octobre 2016. Elle a accepté à l'unanimité les nouvelles directives relatives à l'horaire de travail, ainsi que la nouvelle grille salariale, afin de se conformer à la nouvelle pratique de l'administration cantonale neuchâteloise. Le mandat des membres de cette commission arrive à terme en 2017 et, par conséquent, de nouvelles élections devront être organisées pour que les collaboratrices et les collaborateurs puissent désigner leurs représentants.

Durant cette année, plusieurs collègues ont activement participé à des séances de groupes de travail dans le cadre du projet "Coopération" du pool informatique IGS. Le temps consacré à ces travaux est très important et nous remercions vivement les collaboratrices et les collaborateurs concernés de leur engagement et de leur motivation.

Le système de contrôle interne (SCI) géré par le logiciel Optimiso est abouti et sera opérationnel à partir de 2017. Les collaboratrices et les collaborateurs ont été appelés à apporter leur contribution pour pouvoir tenir à jour les différents processus définis dans ce logiciel.

La journée au vert (bilan de l'année écoulée, objectifs de l'année à venir et perspectives à moyen et long terme) s'est tenue le 2 septembre 2016 dans les Gorges de l'Areuse.

*Pierre-Yves Schreyer, directeur*

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE LA COMMISSION DE GESTION****ne.ch**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE  
ET DE L'ACTION SOCIALE  
LE CONSEILLER D'ÉTAT  
CHEF DU DÉPARTEMENT**Commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)  
Commission consultative de la Caisse cantonale de compensation pour allocations  
familiales (Caisse Alfa)****Rapport d'activité 2016****Introduction**

La commission de gestion est chargée de veiller au bon fonctionnement de la CCNC. L'article 9 du règlement définissant son organisation et ses attributions exige l'établissement d'un rapport d'activité, faisant partie intégrante du rapport annuel que dresse la CCNC en application de l'article 72, alinéa 4, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Le présent document répond ainsi aux exigences réglementaires.

**Composition**

Présidée par le chef du département de l'économie et de l'action sociale, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash, la composition de la commission n'a pas été modifiée depuis l'exercice précédent.

**Activités de la commission**

La commission s'est réunie en séance plénière le jeudi 8 décembre 2016 au Château de Neuchâtel.

Un survol des activités de la CCNC déployées durant l'année 2016 révèle une intensification des charges de travail liée au développement des nouvelles applications informatiques et consécutives à l'adhésion de la CCNC au pool IGS. Il est également relevé que l'évolution des chiffres de l'AVS, mis en évidence dans le rapport annuel de gestion de la caisse, marquent le début d'une tendance qui va s'inscrire dans le long terme et sur laquelle l'Etat n'a pas de prise. L'impact sur les collectivités peut être mesuré par ces indicateurs, notamment également dans le domaine des prestations complémentaires qui donne des signes de précarisation de la population à l'âge de la retraite.

Les budgets 2017 de la CCNC et de la Caisse d'allocations familiales ont été examinés et commentés.

Les rapports de révisions principales 2016 et les rapports de clôtures des comptes de l'exercice 2015, élaborés par l'organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, de la CCNC et de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales ont été remis et portés à la connaissance des membres de la commission. Les synthèses du résultat des révisions et les conclusions des rapports relèvent que l'organisation et les processus de travail sont conformes aux dispositions légales et que la comptabilité est tenue avec exactitude.



### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE LA COMMISSION DE GESTION (SUITE ET FIN)

Les commissaires ont pris connaissance à la satisfaction générale des activités déployées par la CCNC durant l'exercice 2016.

Les travaux du bureau de la commission, constitué par le président et quatre commissaires, ont été fructueux et profitables. De nombreux sujets ont été présentés et étudiés. La séance du 21 avril 2016 a permis d'appréhender la politique de gestion financière du portefeuille des titres de la Caisse, confiée à une société spécialisée de la place de Neuchâtel. Les principes directeurs et la stratégie sont réglés par le règlement de placement édicté par la caisse. Le bureau s'est également enquis des nouveaux enjeux informatiques consécutifs à l'adhésion de la CCNC au pool IGS. Une présentation d'IGS et du futur environnement informatique de la caisse a permis d'esquisser des scénarios sur les charges et les défis futurs.

Ce dossier informatique a été repris lors de la deuxième séance du bureau, le 8 décembre 2016. Une planification financière établie jusqu'en 2020 a approfondi le calendrier des actions à entreprendre, leur nature et leur ampleur.

Neuchâtel, le 31 décembre 2016

Jean-Nathanaël Karakash

Conseiller d'Etat



## STATUT

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) est une institution autonome de droit public dotée de la personnalité juridique. Fondée le 1<sup>er</sup> janvier 1948 par le Canton, son administration est séparée de celle de l'Etat. La Caisse est soumise aux instructions ainsi qu'à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales.

L'organe de révision de la CCNC est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel. Il procède à deux révisions annuelles, soit une pour le contrôle des comptes de l'année précédente et une autre concernant l'application des dispositions légales.

## TÂCHES

Conformément à la législation fédérale, la Caisse est chargée d'appliquer les dispositions prévues dans le domaine des assurances sociales, soit l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain et de maternité (APG), la perception des cotisations d'assurance-chômage (AC), la redistribution du produit de la taxe sur le CO2 et les allocations familiales dans l'agriculture (AFA). Elle est également l'organe de contrôle en matière d'affiliation des entreprises à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance-accidents (LAA). D'autres tâches lui sont confiées par le Canton, telles que les prestations complémentaires (PC).

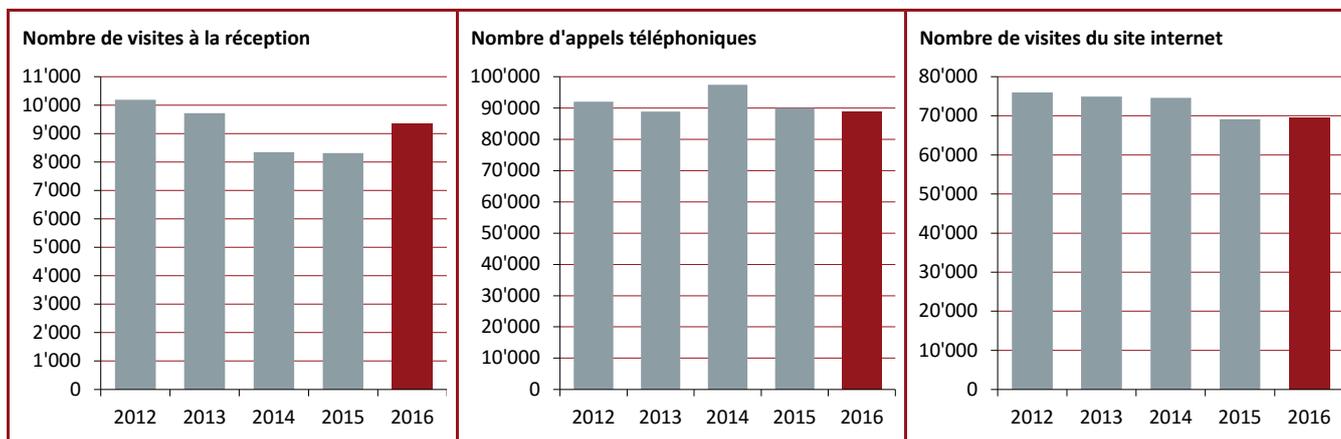
Les allocations familiales (ALFA) et la perception des contributions pour le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (LAE) sont attribuées à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales, dont l'administration est assurée par la CCNC.

## IMMEUBLES

La Caisse AVS est propriétaire des bâtiments Faubourg de l'Hôpital 28 et 30 à Neuchâtel où elle a son siège. Comme nous l'avions mentionné dans le rapport de gestion 2015, d'importants travaux de rénovation ont été entrepris au cours de l'année 2016. Il s'agit principalement de la réfection totale des corridors et de la cage d'escaliers. Au surplus, des transformations ont été entreprises pour mieux faire face à l'augmentation de la violence, verbale et physique, de clients querulents. Ainsi et de manière à répondre à différents standards liés à la sécurité, le hall d'entrée et la réception ont également été rénovés et sécurisés. Les salles de réception du public ont été vitrées, la réception fermée et son accès restreint aux seuls collaborateurs (fermeture à gâche électrique). Deux entrées différenciées ont été aménagées pour séparer l'entrée du public de celle des collaborateurs. Une plateforme électrique facilitant l'entrée aux personnes à mobilité réduite a également été posée pour permettre un accès facilité à notre hall de réception. La Caisse AVS abrite dans ses locaux la Caisse de compensation pour allocations familiales qui lui verse une location.

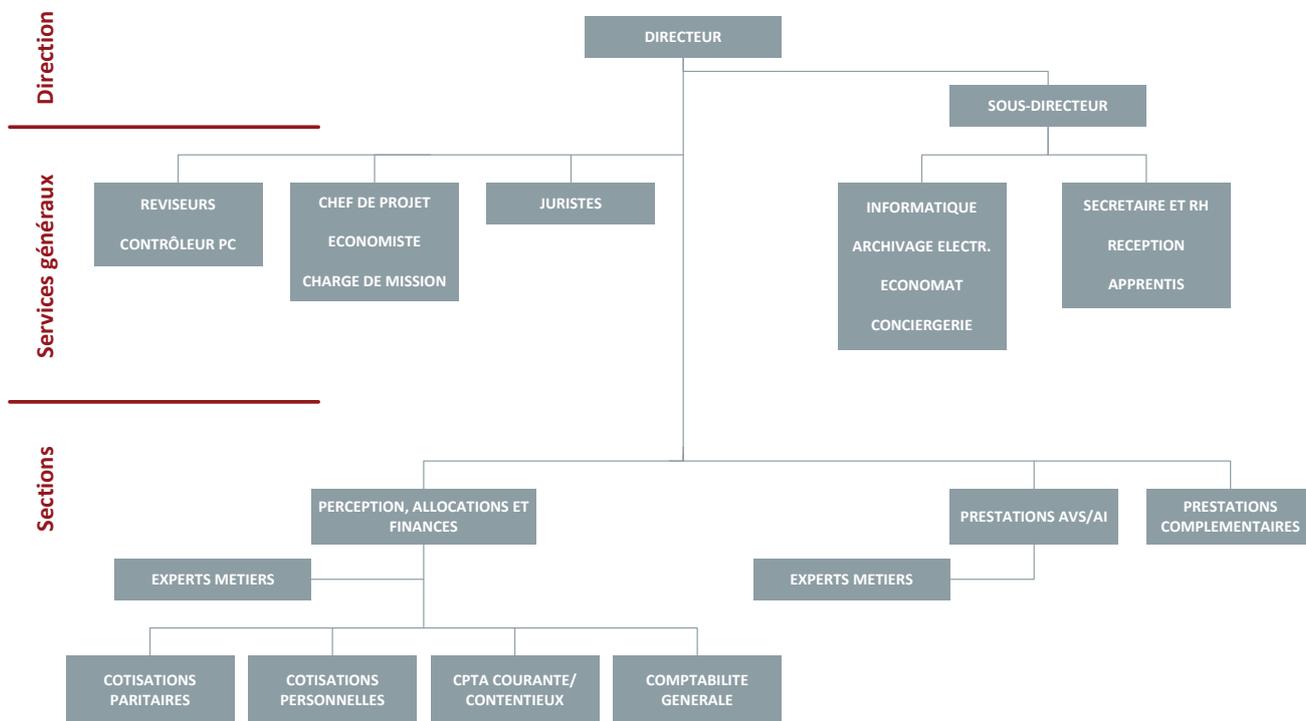
## INFORMATIONS AU PUBLIC

Les informations au public se sont diffusées par voie de presse et par notre site internet. Les statistiques des appels téléphoniques ci-dessous comprennent également les appels directs aux collaborateurs des services.

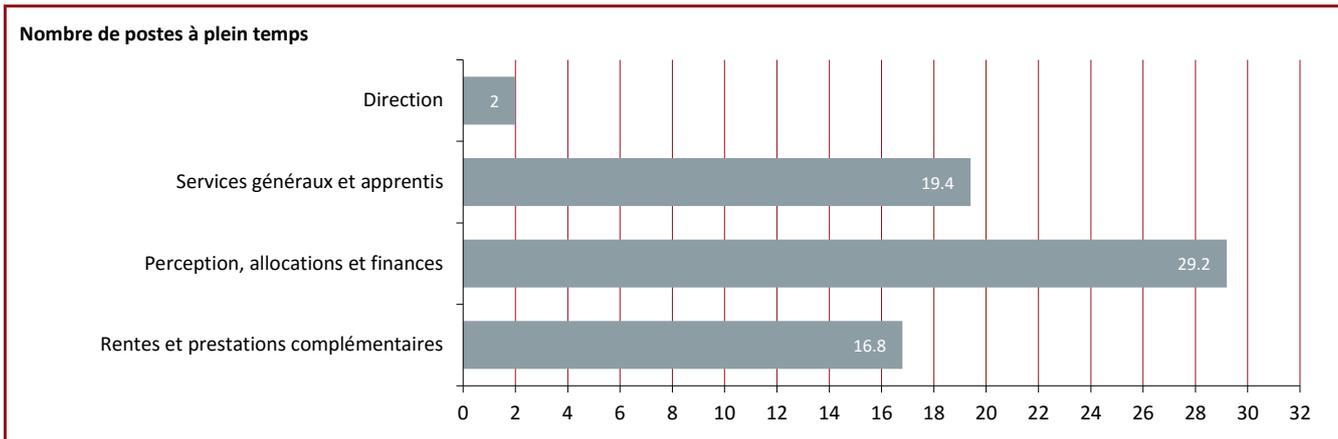




**ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2016**



Le diagramme suivant illustre l'organisation générale de la Caisse au 31 décembre 2016, soit le nombre de postes de travail complets, qui se monte à 67.40, répartis selon les secteurs d'activités. A noter que nous collaborons avec les différentes instances cantonales dans le cadre de la réintégration professionnelle et que ces postes, ainsi que quelques postes de stagiaires, ne ressortent pas dans le diagramme ci-après.





### IGS GMBH (INFORMATIQUE POUR ASSURANCES SOCIALES)

Le projet "Coopération" avance de manière soutenue. La phase d'analyse est terminée et les caisses de compensation membres d'IGS ont approuvé le document de projet lors de l'assemblée générale du 23 mars 2016. La phase de réalisation a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2016 avec, pour objectif, de mettre en production l'établissement cantonal des assurances sociales de St-Gall au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Nous continuons de participer activement aux différentes séances des groupes de travail pour cette phase de réalisation. Le délai pour notre changement dans le nouvel environnement a été fixé au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

### PARTENAIRE INFORMATIQUE LÖWENFELS PARTNER AG

Les travaux suivants ont été effectués sur notre applicatif NIL (domaines des cotisations, de la comptabilité courante des affiliés, des comptes individuels, des allocations pour perte de gain, des allocations de maternité et des allocations familiales) :

- Suppression de l'impression systématique de l'attestation d'assurance (modification de l'art. 136 RAVS) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Abaissement du taux de cotisation pour les allocations pour perte de gain de 0,5% à 0,45% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Relèvement du plafond du salaire pris en compte pour la cotisation à l'assurance-chômage de CHF 126'000.00 à CHF 148'200.00 par année dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Diminution du montant de la cotisation minimale AVS/AI/APG appliquée aux personnes sans activité lucrative de CHF 480.00 à CHF 478.00 et de la cotisation maximale AVS/AI/APG de CHF 24'000.00 à CHF 23'900.00 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Diminution du montant de la cotisation minimale AVS/AI/APG appliquée aux étudiants de CHF 480.00 à CHF 478.00 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Augmentation du taux de contribution au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial de 0,17% à 0,18% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Augmentation du taux de contribution au fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels de 0,056% à 0,087% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Diverses adaptations dans le cadre du projet "Coopération" d'IGS.

### PARTENAIRE INFORMATIQUE DV BERN AG

Les travaux suivants ont été effectués sur notre applicatif NIL+ (domaines des rentes AVS/AI, des allocations pour impotents AVS/AI, des indemnités journalières AI, des prestations complémentaires AVS/AI, ainsi que de l'ePortail) :

- Conversion des prestations complémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Intégration des primes moyennes cantonales de l'assurance-maladie directement dans le calcul de la prestation complémentaire.
- Suppression des attestations d'assurance dans l'ePortail.

### PARTENAIRE INFORMATIQUE IMAGEWARE AG

Deux mises à jour majeures du système de scannage (Kofax Capture, version 10) et d'archivage (OpenText, version 10) ont été effectuées durant l'été 2016.

### PARTENAIRE INFORMATIQUE ARCANTEL SA

Les calculs en ligne pour les personnes de condition indépendante et pour les personnes sans activité lucrative ont été adaptés. Il est désormais possible d'effectuer des calculs rétroactivement à partir de l'année 2012.

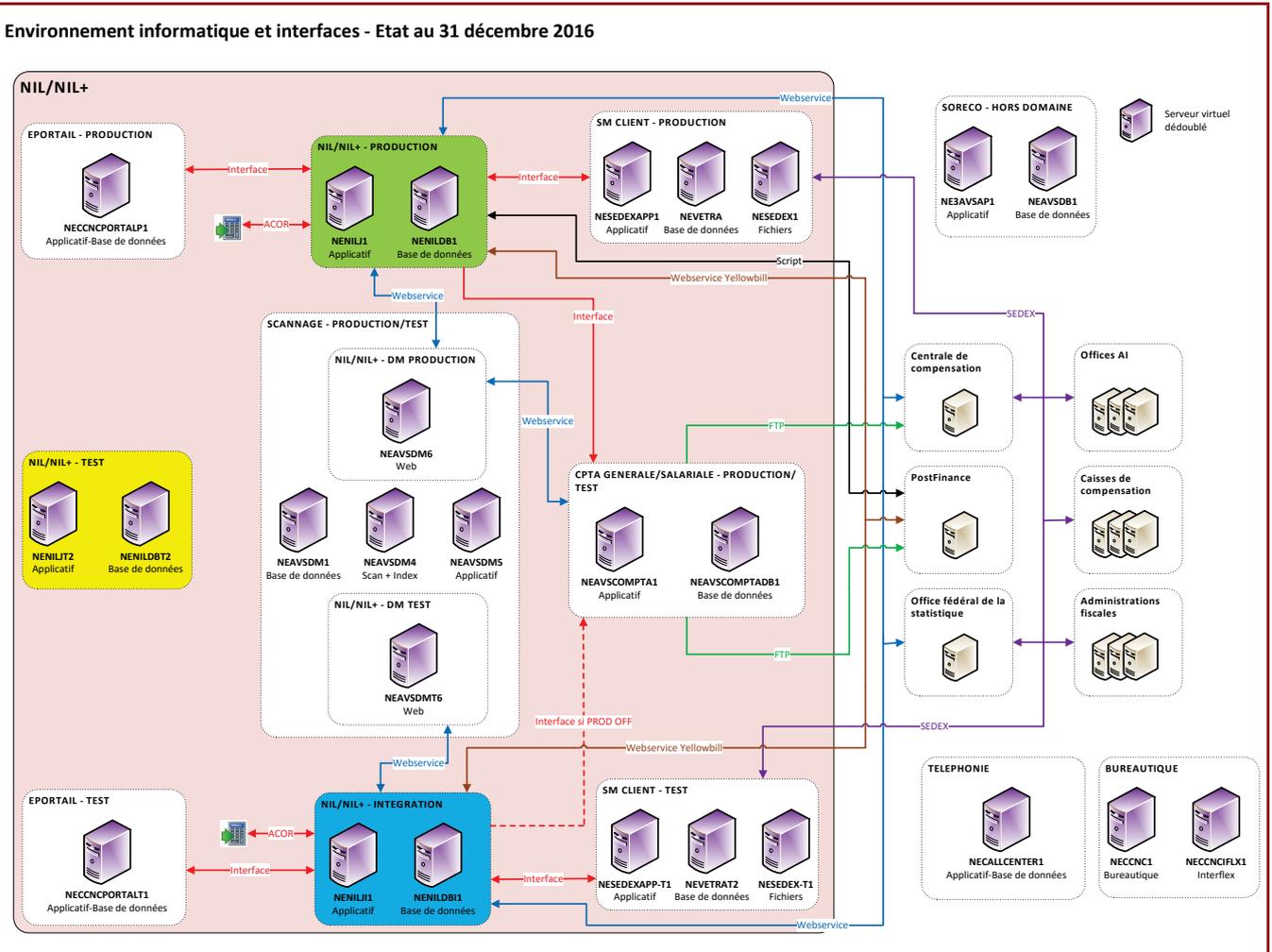
Une analyse dans le cadre de la sécurisation des échanges de nos formulaires en ligne a également été effectuée et une solution devrait être développée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.



**PARTENAIRE INFORMATIQUE SIEN (SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITÉ NEUCHÂTELOISE)**

Le SIEN a réalisé les activités suivantes durant l'année 2016 :

- Installation de la nouvelle version de TraxManager.
- Installation de nouvelles versions pour nos applications NIL, NIL+, ACOR et ePortail.
- Copies de données productives sur les environnements d'intégration et de test.
- Installation des nouveaux serveurs pour l'environnement de scannage.
- Préparation de différentes images disque pour les nouveaux postes de travail.
- Gestion des différents problèmes quotidiens.





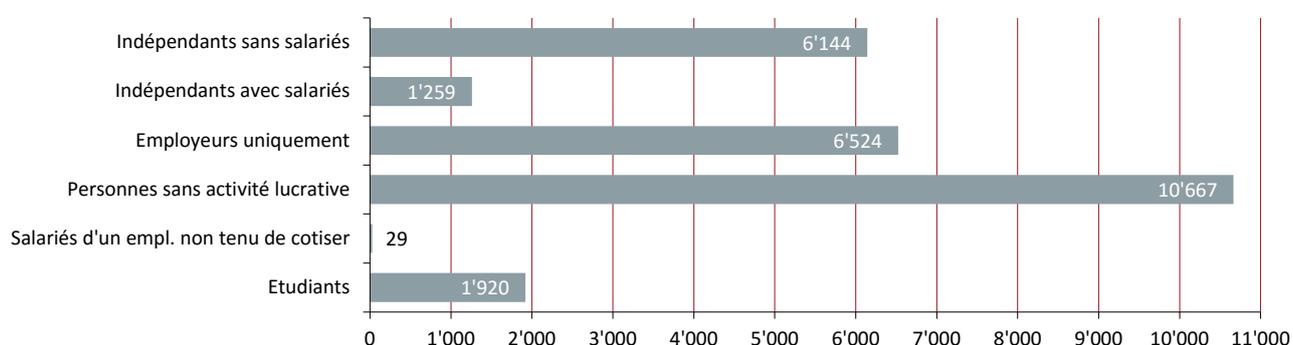
Cotisations AVS/AI/APG/AC/ALFA/AFA (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	255'947'631	256'251'400	0.12
Cotisations personnelles AVS/AI/APG	37'365'827	37'383'438	0.05
Cotisations à l'assurance-chômage	51'838'172	52'257'671	0.81
Cotisations ALFA (salariés et indépendants)	57'215'288	57'561'623	0.61
Cotisations AFA (agriculture fédérale)	325'719	333'840	2.49
	<b>402'692'637</b>	<b>403'787'972</b>	<b>0.27</b>
Prestations AVS (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Rentes ordinaires AVS	428'363'591	436'036'866	1.79
Rentes extraordinaires AVS	727'701	746'505	2.58
Allocations pour impotents AVS	7'728'046	7'915'710	2.43
	<b>436'819'338</b>	<b>444'699'081</b>	<b>1.80</b>
Prestations AI (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Rentes ordinaires AI	70'646'308	70'671'271	0.04
Rentes extraordinaires AI	22'634'589	22'755'340	0.53
Allocations pour impotents AI	6'999'102	7'033'611	0.49
Indemnités journalières AI	10'236'254	12'413'175	21.27
	<b>110'516'253</b>	<b>112'873'397</b>	<b>2.13</b>
Prestations complémentaires (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Prestations complémentaires AVS	59'985'991	61'104'842	1.87
Frais médicaux AVS	9'124'254	8'335'600	-8.64
Prestations complémentaires AI	42'202'537	44'259'520	4.87
Frais médicaux AI	4'548'740	4'819'092	5.94
	<b>115'861'522</b>	<b>118'519'054</b>	<b>2.29</b>
Allocations pour perte de gain et de maternité fédérale (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Allocations pour perte de gain (APG)	6'787'505	6'215'406	-8.43
Allocation de maternité fédérale (AMAT)	8'045'794	8'861'979	10.14
	<b>14'833'299</b>	<b>15'077'385</b>	<b>1.65</b>
Allocations familiales et de naissance (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Prestations ALFA aux salariés	49'841'779	53'184'166	6.71
Prestations ALFA aux indépendants	3'035'642	3'151'257	3.81
Prestations ALFA aux non-actifs	3'211'541	5'119'348	59.40
Prestations AFA (agriculture fédérale)	1'872'286	1'788'296	-4.49
	<b>57'961'248</b>	<b>63'243'067</b>	<b>9.11</b>
Nombre d'affiliés	2015	2016	+/- (%)
Nombre d'affiliés à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation	<b>25'587</b>	<b>26'543</b>	<b>3.74</b>
Contributions (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Contributions aux frais d'administration	<b>5'885'020</b>	<b>5'895'104</b>	<b>0.17</b>
Bilan comptable de la CCNC (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Réserves générales	6'928'875	7'535'577	8.76
Bénéfice	606'702	613'432	1.11
Bilan comptable de la Caisse ALFA (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Fonds de réserves	34'688'565	33'988'484	-2.02
Bénéfice	2'234'484	-700'081	-131.33



## FICHER CENTRAL DES AFFILIÉS

Affiliés à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation	31.12.2015	31.12.2016	+/- (%)
Indépendants sans salarié	6'016	6'144	2.13
Indépendants avec salariés	1'318	1'259	-4.48
Employeurs uniquement	6'326	6'524	3.13
Personnes sans activité lucrative	10'099	10'667	5.62
Salariés d'un employeur non soumis à cotisations	27	29	7.41
Etudiants soumis à la cotisation minimale	1'801	1'920	6.61
	<b>25'587</b>	<b>26'543</b>	<b>3.74</b>

### Répartition du nombre d'affiliés au 31 décembre 2016



Affiliés aux caisses professionnelles et interprofessionnelles	31.12.2015	31.12.2016	+/- (%)
	<b>10'482</b>	<b>10'462</b>	<b>-0.19</b>

## SERVICES EN LIGNE

Notre ePortail compte 2'345 utilisateurs actifs au 31 décembre 2016.

ePortail	2015	2016	+/- (%)
Employés annoncés (facultatif dès le 1 <sup>er</sup> juin 2016)	7'193	6'090	-15.33
Employés annoncés via le distributeur Swissdec*	1	31	3000.00
Employés modifiés	16	6	-62.50
Duplicatas du certificat d'assurance commandés	147	109	-25.85
Départs d'employés annoncés	4'086	3'954	-3.23
Relevés de salaires saisis en ligne	243	355	46.09
Relevés de salaires transmis via le distributeur Swissdec*	7	52	642.86
Rectificatifs saisis en ligne	48	10	-79.17
Modifications de l'estimation de la masse salariale annoncées	211	210	-0.47
Communications diverses annoncées	145	131	-9.66
	<b>12'097</b>	<b>10'948</b>	<b>-9.50</b>

\* Possible depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015

eFacture	2015	2016	+/- (%)
Nombre d'utilisateurs actifs	<b>1'016</b>	<b>1'257</b>	<b>23.72</b>



## COTISATIONS

66 formulaires A1 (certificats de détachement) ont été attestés durant l'année 2016.

1 attestation de détachement pour les USA et 2 pour le Japon ont été établies.

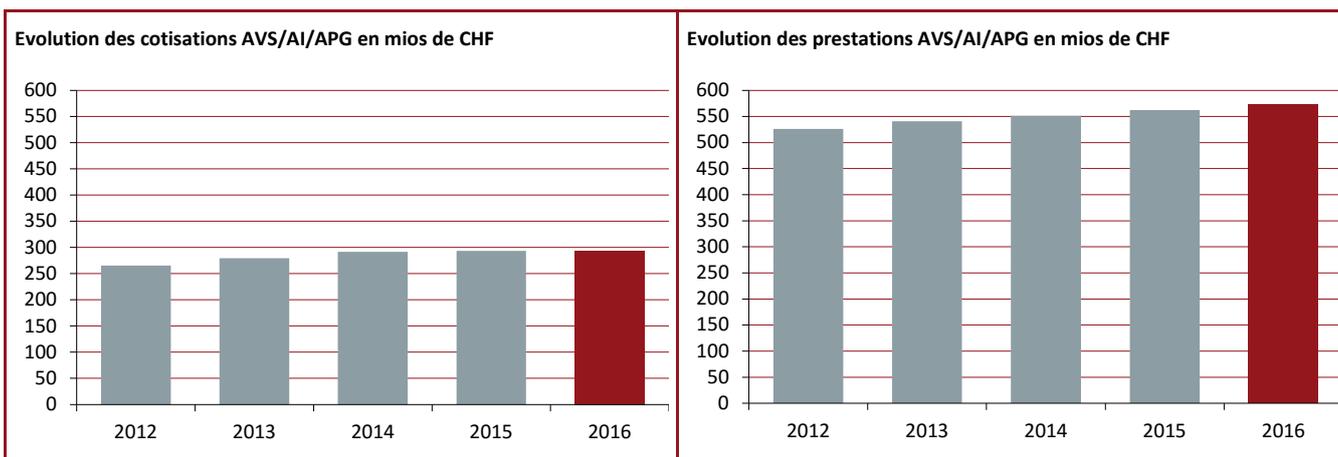
Pour l'année 2016, en ce qui concerne les indépendants, 29 oppositions ont été émises contre des décisions de cotisations et 6 pour des questions d'affiliation.

5 oppositions sur intérêts moratoires sur cotisations personnelles pour indépendants ont été examinées.

Pour les non actifs, il a fallu répondre en 2016 à 11 oppositions à des décisions de cotisations.

2 oppositions sur intérêts moratoires sur cotisations pour non actifs ont été traitées.

Les décisions établies en 2016 pour les étudiants n'ont pas fait l'objet d'opposition.



## CONTRÔLES D'EMPLOYEURS

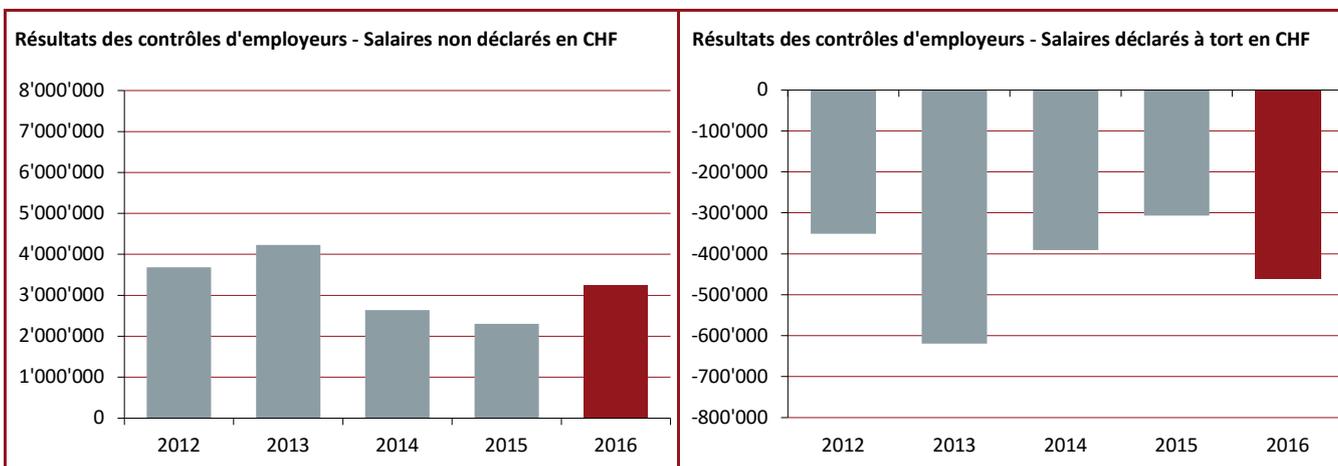
Durant l'exercice 2016, le secteur de révision a procédé à 221 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés.

Des rectificatifs ont dû être établis dans 70 cas (soit le 31.67%).

Durant la même année, la SUVA a procédé à 128 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés.

Des rectificatifs ont dû être établis dans 36 cas (soit le 28.12%).

	Salaires CHF	AVS/AI/APG CHF	Frais d'adm. CHF	AC CHF	Intérêts CHF
Non déclarés	3'239'746.60	332'327.10	5'992.25	57'478.35	44'995.35
Déclarés à tort	461'041.10	41'195.50	831.35	7'137.50	2'420.90




**CERTIFICATS D'ASSURANCE AVS ET COMPTES INDIVIDUELS**

Nombre d'échanges avec la Centrale de compensation	2015	2016	+/- (%)
Certificats d'assurance AVS établis	5'411	4'631	-14.42
Ouvertures de comptes individuels	9'561	9'055	-5.29
Rassemblement des comptes individuels en cas d'extrait de comptes	1'209	1'370	13.32
Rassemblement des comptes individuels en cas de splitting (partage des revenus)	605	753	24.46
Rassemblement des comptes individuels en cas de calcul prévisionnel de la rente	559	611	9.30
Rassemblement des comptes individuels en cas de rente AVS	1'148	1'826	59.06
Rassemblement des comptes individuels en cas de rente d'invalidité	366	476	30.05
Rassemblement des comptes individuels pour usage interne	9'449	11'895	25.89
	<b>28'308</b>	<b>30'617</b>	<b>8.16</b>

Nombre de comptabilisations sur les comptes individuels	2015	2016	+/- (%)
Salariés	72'629	71'699	-1.28
Salariés d'un employeur non tenu de cotiser	35	40	14.29
Retraités exerçant une activité lucrative	2'807	2'215	-21.09
Personnes de condition indépendante	8'293	7'919	-4.51
Personnes de condition indépendante dans l'agriculture	1'128	993	-11.97
Personnes sans activité lucrative	19'754	12'918	-34.61
Timbres-cotisations	13	22	69.23
Splitting (partage des revenus)	12'163	14'855	22.13
Autres	311	1'433	360.77
	<b>117'133</b>	<b>112'094</b>	<b>-4.30</b>

Montants comptabilisés sur les comptes individuels (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Salariés	2'414'189'460	2'441'853'103	1.15
Salariés d'un employeur non tenu de cotiser	1'349'700	1'378'514	2.13
Retraités exerçant une activité lucrative	52'685'284	44'938'418	-14.70
Personnes de condition indépendante	237'315'617	215'065'669	-9.38
Personnes de condition indépendante dans l'agriculture	73'763'143	67'691'984	-8.23
Personnes sans activité lucrative	99'913'789	62'682'966	-37.26
Timbres-cotisations	11'800	30'940	162.20
Splitting (partage des revenus)	3'872'634	3'940'410	1.75
Autres*	7'006'709	-7'856'559	-212.13
	<b>2'890'108'136</b>	<b>2'829'725'445</b>	<b>-2.09</b>

\* Le montant 2016 correspond à l'extourne d'écritures comptabilisées en 2015 dans le cadre du traitement d'une faillite.

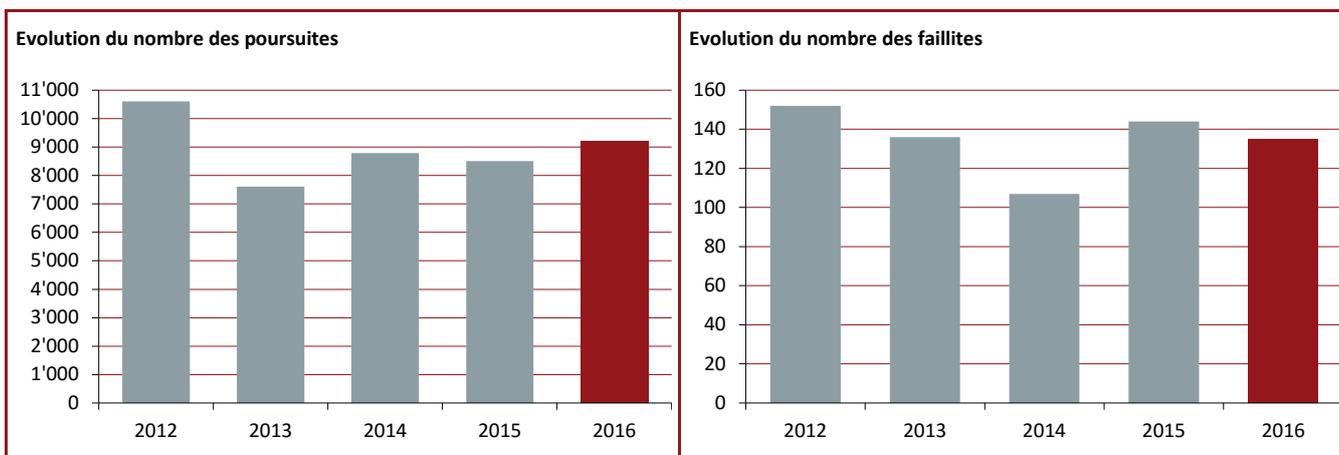
Nombre de comptes individuels	2015	2016	+/- (%)
Etat du fichier des comptes individuels au 31 décembre (actifs et passifs)	<b>435'470</b>	<b>443'876</b>	<b>1.93</b>



## CONTENTIEUX

Certaines tâches telles que les rappels, les sommations ou les réquisitions ont été privilégiées afin de respecter les délais légaux et recouvrer au maximum les créances. Par conséquent d'autres travaux moins impératifs tels que les mainlevées d'opposition ou les dénonciations pénales ont été reportés sur l'année 2017.

Evolution entre 2015 et 2016	2015	2016	+/- (%)
Rappels	22'550	23'698	5.09
Sommations	11'607	12'801	10.29
Sursis (arrangements)	1'703	1'847	8.46
Réquisitions de poursuites	4'920	5'777	17.42
Réquisitions de continuer la poursuite	3'232	3'123	-3.37
Mainlevées d'opposition	358	298	-16.76
Faillites	144	135	-6.25
Créances irrécouvrables	2'166	2'593	19.71
Actes de défaut de biens	1'812	1'761	-2.81
Actions en réparation du dommage (art. 52 LAVS)	56	99	76.79
Oppositions	43	23	-46.51
Dénonciations pénales selon art. 87, al. 2 et/ou 3 LAVS	71	52	-26.76
Dénonciations pénales selon art. 88, al. 3 LAVS	199	147	-26.13
Dénonciations pénales selon art. 169 CPS	134	89	-33.58





## PRESTATIONS AVS ET AI

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

Rentes ordinaires AVS	2015	2016	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	18'820	19'169	1.85
Rentes de survivants	660	673	1.97
Rentes complémentaires pour conjoints	14	12	-14.29
Rentes d'orphelins simples	405	385	-4.94
Rentes d'orphelins doubles	4	6	50.00
Rentes complémentaires pour enfants	269	288	7.06
Allocations pour impotents	730	774	6.03
	<b>20'902</b>	<b>21'307</b>	<b>1.94</b>

Rentes extraordinaires AVS	2015	2016	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	41	40	-2.44
Rentes d'orphelins doubles	1	1	0.00
	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>-2.38</b>

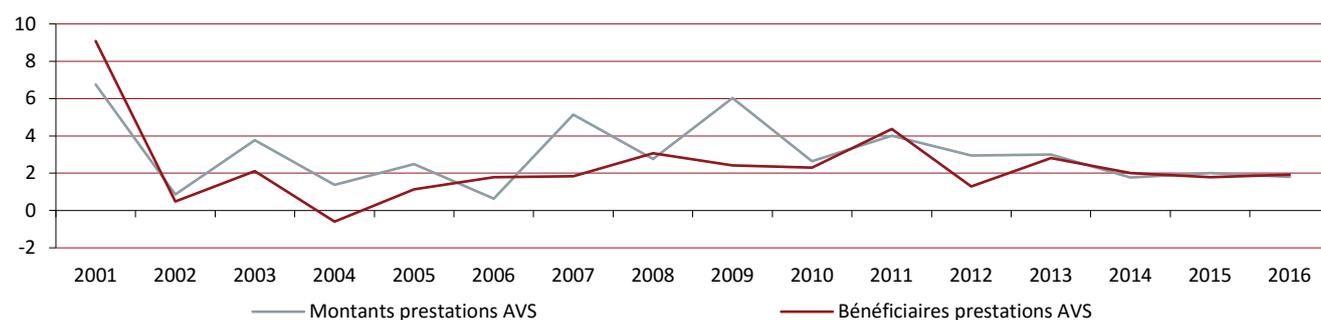
  

Rentes ordinaires AI	2015	2016	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	3'043	3'018	-0.82
Rentes complémentaires pour enfants	1'192	1'153	-3.27
Allocations pour impotents	677	688	1.62
	<b>4'912</b>	<b>4'859</b>	<b>-1.08</b>

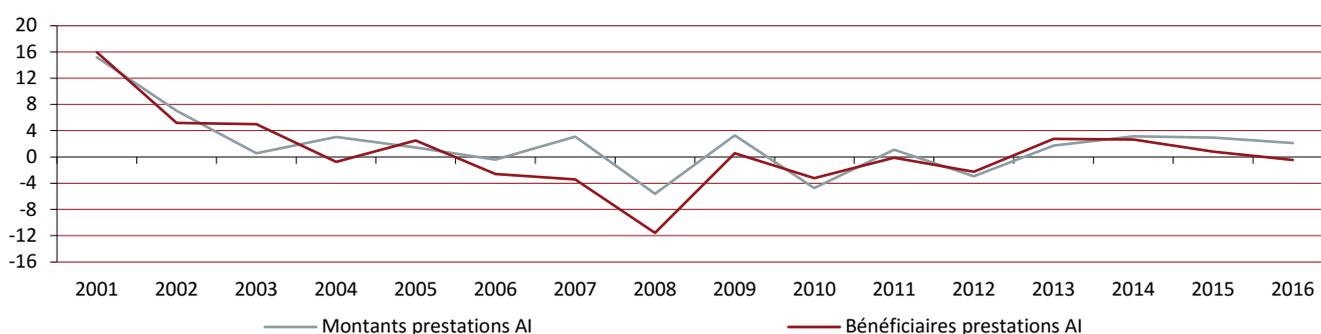
  

Rentes extraordinaires AI	2015	2016	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	1'057	1'079	2.08
Rentes complémentaires pour enfants	174	178	2.30
	<b>1'231</b>	<b>1'257</b>	<b>2.11</b>

Taux de croissance des prestations AVS en pourcent



Taux de croissance des prestations AI en pourcent





**PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS/AI**

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

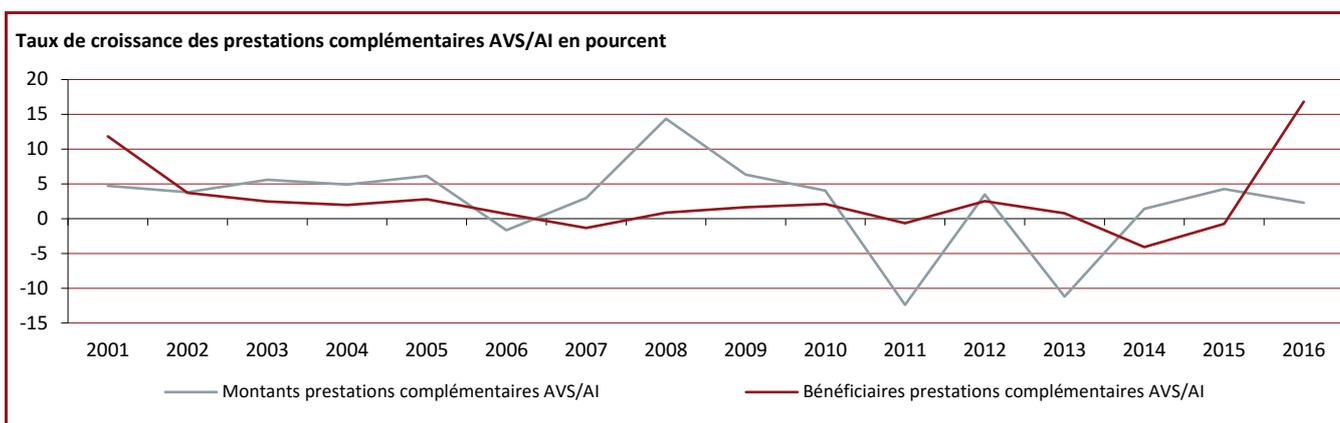
Prestations complémentaires	2015	2016	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	4'515	5'418	20.00
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	177	206	16.38
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	2'591	2'891	11.58
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	9	3	-66.67
	<b>7'292</b>	<b>8'518</b>	<b>16.81</b>

dont bénéficiaires placés durablement dans un home	2015	2016	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	1'404	1'395	-0.64
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	13	14	7.69
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	515	513	-0.39
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	1	0	-100.00
	<b>1'933</b>	<b>1'922</b>	<b>-0.57</b>

Dès l'année 2016, les dossiers de prestations complémentaires dont le bénéficiaire ne reçoit pas de prestation mensuelle mais a droit au subsidie de sa prime de caisse-maladie de base ainsi qu'au remboursement des frais médicaux sont également mentionnés. Ces personnes sont reconnues comme bénéficiaires au sens du droit fédéral. Une adaptation informatique a permis d'extraire ces dossiers dès cette année.

Le nombre des dossiers de bénéficiaires durablement placés dans un home se monte à 26.50% en 2015 et à 22.56% en 2016.



**CONTRÔLES EN MATIÈRE DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS/AI**

Les activités de contrôles internes constituent principalement une aide à l'instruction des dossiers.

Toutes les nouvelles demandes de PC sont réceptionnées par le contrôleur PC qui recherche si les montants des rentes AVS/AI versées correspondent aux montants annoncés. Pour les demandeurs de PC/AI, le degré d'invalidité est contrôlé. Une vérification systématique des données fiscales est opérée à chaque nouvelle demande de PC. L'objectif est de dépister les variations anormales de fortune et de revenu en analysant la situation économique du requérant sur les dix-huit années précédant le dépôt de sa demande. De plus, depuis le 1er janvier 2008, l'office des impôts immobiliers et de succession nous communique toutes les avances d'hoiries enregistrées.

Ces démarches sont faites dans l'optique de déterminer s'il y a donation ou dessaisissement et le cas échéant de reprendre lesdits montants dans le calcul PC. Les investigations peuvent être longues car elles nécessitent d'importantes recherches auprès du service des contributions, du registre foncier et de l'office des impôts immobiliers et de successions. Il n'est pas possible de déterminer l'impact financier de ces démarches mais on peut affirmer qu'il n'est pas négligeable.



Durant l'année 2016, sur requêtes des collaborateurs en charge des dossiers PC, le contrôleur a procédé à l'analyse de 49 situations liées à un problème fiscal ou immobilier et 18 dossiers représentant des situations de successions très complexes.

Par ailleurs, un contrôle de gestion administrative est fait régulièrement afin de déterminer d'éventuelles irrégularités. Il peut s'agir de compensations internes, suppressions de loyer suite à un placement, valeurs immobilières mal estimées (valeur vénale), modifications de loyer non annoncées. D'autre part, nous comparons avec les impôts si toutes les rentes, revenus d'activité lucrative et modification de la fortune ont été annoncés.

Au cours de l'exercice 2016, 22 dossiers ont nécessité un suivi et un montant de **CHF 188'096.90** a pu être récupéré ou économisé pour des PC versées indûment.

A la demande des collaboratrices et collaborateurs des prestations complémentaires et des agences régionales AVS, 75 enquêtes ont été engagées.

Il a été notamment contrôlé si les personnes vivaient réellement à l'adresse indiquée et si la composition du ménage était exacte (éventuelle cohabitation non annoncée).

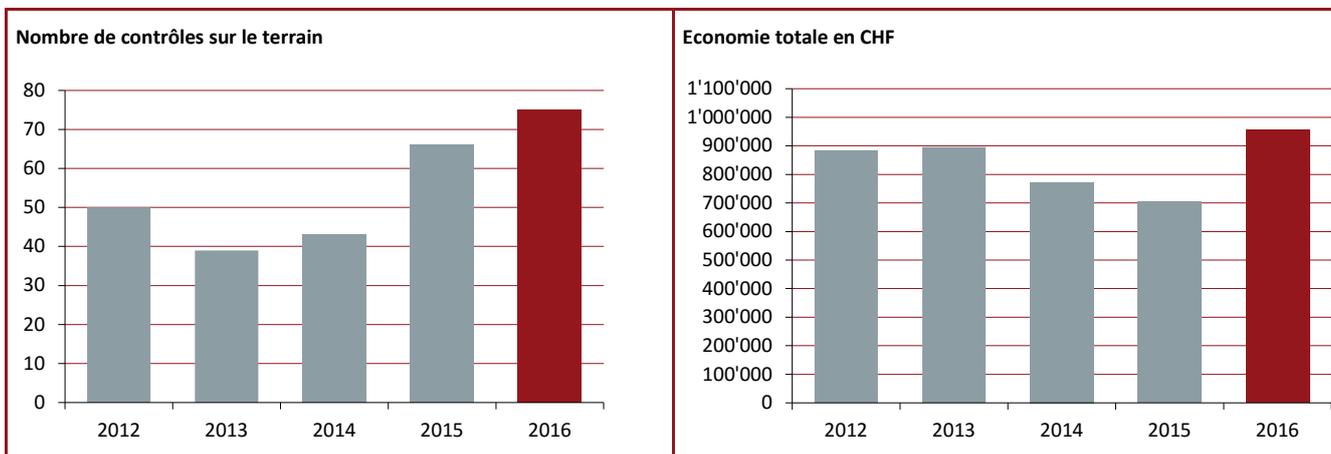
Un contrôle de la durée des séjours hors de Suisse est ponctuellement fait puisqu'un bénéficiaire de prestations complémentaires ne devrait pas séjourner, dans l'année, plus de 3 mois à l'étranger.

Dans cette catégorie, 8 dossiers se sont révélés positifs et ont engendré une économie réelle de **CHF 55'712.00**.

De plus, tous les décès de bénéficiaires de prestations complémentaires sont recensés. Cette démarche permet de comparer les inventaires de succession et les montants de fortune annoncés dans les dossiers, afin de voir s'il y a concordance, et le cas échéant de demander aux héritiers les montants indûment perçus. Les montants récupérés auprès des héritiers représentent **CHF 363'822.05**.

Par ailleurs, les dossiers clos entre deux révisions périodiques, représentent en 2016 une économie de **CHF 348'762.00**.

L'ensemble des contrôles a généré une reprise de **CHF 510'423.95**, à laquelle s'ajoute une économie réelle de **CHF 445'969.00**.



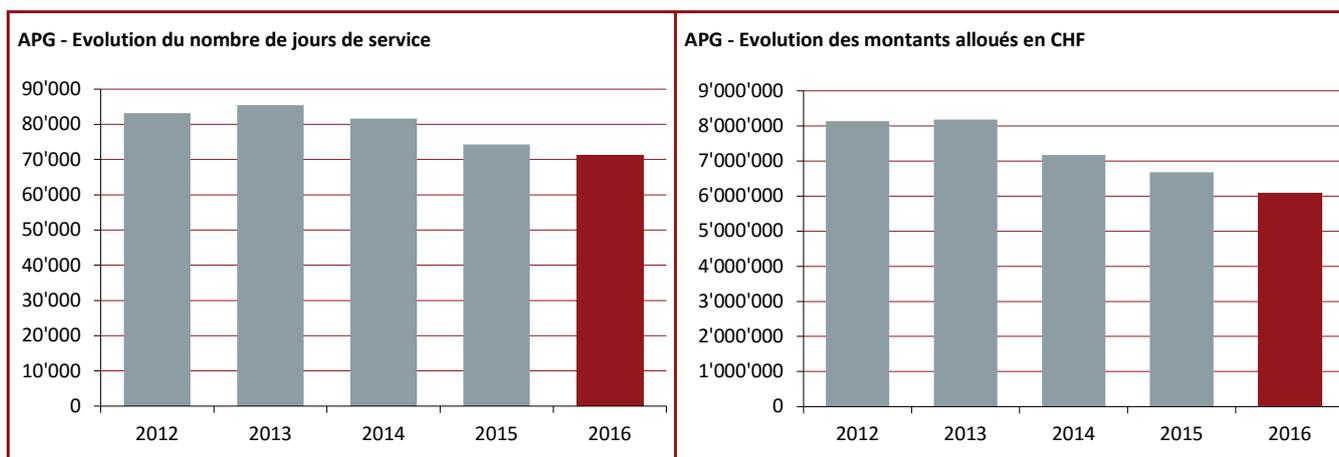


## ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN ET DE MATERNITÉ

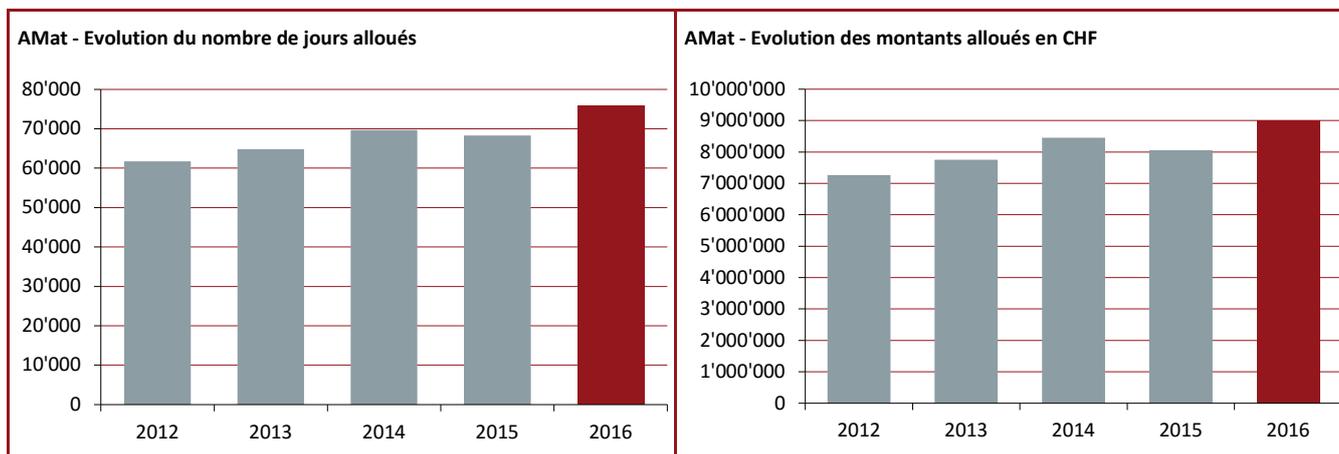
Durant l'année 2016, les décomptes d'allocations pour perte de gain (APG) n'ont fait l'objet d'aucune opposition. Les données statistiques 2016 se présentent comme suit :

Genre de service	Nombre de jours de service	Montant total*
Service normal	13'832	1'419'494.80
Recrue	18'604	1'157'480.00
Service d'avancement	10'082	1'143'627.40
Recrutement	605	37'644.00
Sous-officier en service long	1'125	108'054.80
Protection civile	746	94'443.30
Protection civile commandants	6	1'176.00
Formation de base protection civile	488	32'559.80
Cadres/spécialistes protection civile	670	98'384.80
Jeunesse et sport	1'477	168'298.80
Service civil	16'078	1'348'573.20
Service civil recrue	7'500	486'042.40
Moniteurs de jeunes tireurs	12	1'243.20
	<b>71'225</b>	<b>6'097'022.50</b>

\* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC



Durant l'année 2016, les décomptes d'allocations de maternité fédérales (AMat) n'ont fait l'objet d'aucune opposition. En 2016, **75'720** jours ont été alloués pour un montant total de **CHF 8'994'264.25** (y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC).





## ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE/VITICULTURE (LOI FÉDÉRALE)

Les agriculteurs neuchâtelois sont toujours répertoriés en deux régions distinctes, l'une de plaine, également applicable aux viticulteurs, l'autre de montagne.

En région de plaine, les agriculteurs et viticulteurs ont bénéficié d'une allocation mensuelle de CHF 200.00 par enfant. En ce qui concerne la région de montagne, ils ont touché une allocation mensuelle de CHF 220.00 par enfant. L'octroi des allocations familiales n'est plus soumis à une limite de revenu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Une allocation de formation professionnelle d'un montant fixé à CHF 250.00 en région de plaine, augmenté à CHF 270.00 en région de montagne, est versée mensuellement pour chaque enfant, dès le 16<sup>ème</sup> anniversaire et jusqu'à la fin de sa formation, mais pas au-delà de son 25<sup>ème</sup> anniversaire.

Pour les travailleurs agricoles et viticoles (salariés), une allocation de ménage est également allouée, pour autant que les bénéficiaires répondent aux exigences légales.

Les données statistiques 2016 se présentent comme suit :

Allocations familiales aux travailleurs agricoles et viticoles	Région de plaine	Région de montagne
Nombre de bénéficiaires	78	17
Nombre d'allocations de ménage	74	16
Nombre d'allocations pour enfant	63	27
Nombre d'allocations de formation professionnelle	29	7
<b>Totaux des allocations versées (en CHF)</b>	<b>263'601.00</b>	<b>88'880.00</b>

Allocations familiales aux indépendants dans l'agriculture et la viticulture	Région de plaine	Région de montagne
Nombre de bénéficiaires	55	177
Nombre d'allocations enfants	57	288
Nombre d'allocations de formation professionnelle	50	125
<b>Totaux des allocations versées (en CHF)</b>	<b>237'350.00</b>	<b>1'008'060.00</b>



## CENTRALE DE COMPENSATION (ZAS) - COMPTE DE FONDS

Cotisations AVS/AI/APG	2015		2016	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations personnelles	2'474'945.80		2'259'356.80	
Amortissements de cotisations paritaires	2'535'736.55		538'677.50	
Intérêts moratoires irrécouvrables	467'999.86		317'172.58	
Intérêts rémunérateurs sur cotisations	258'841.85		231'797.50	
Cotisations personnelles		37'365'827.55		37'383'438.00
Cotisations paritaires		255'947'631.05		256'251'400.80
Indemnités en réparation du dommage		182'316.45		275'754.90
Intérêts moratoires sur cotisations		943'037.64		1'166'103.94
<b>AVS</b>				
Rentes ordinaires	428'363'591.00		436'036'866.00	
Rentes extraordinaires	727'701.00		746'505.00	
Allocations pour impotents	7'728'046.00		7'915'710.00	
Taxes d'affranchissement	10'712.30		5'467.65	
Amortissements de prestations à restituer	10'678.05			32'405.30
Remises de prestations à restituer	46'474.00		18'123.00	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	1'166.00		2'314.00	
Prestations à restituer		755'637.00		998'636.00
<b>AI</b>				
Rentes ordinaires	70'646'308.00		70'671'271.00	
Rentes extraordinaires	22'634'589.00		22'755'340.00	
Allocations pour impotents	6'999'102.00		7'033'611.00	
Indemnités journalières	10'236'254.80		12'413'175.25	
Office AI	10'056'490.10		11'286'783.22	
Frais et dépens	48'351.75		84'695.60	
Amortissements de prestations à restituer	66'795.80		15'554.35	
Remises de prestations à restituer	66'619.00		12'233.95	
Participation aux cotisations	585'893.35		732'035.05	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	271'607.00		253'734.00	
Prestations à restituer		545'465.45		373'558.55
Indemnités journalières à restituer		873'243.45		654'420.10
<b>APG</b>				
Allocations pour perte de gain	6'787'505.40		6'215'406.10	
Allocations de maternité	8'045'794.40		8'861'979.25	
Amortissements de prestations à restituer	0.00		193.25	
Participation aux cotisations	886'936.25		899'245.80	
Intérêts moratoires sur prestations APG/AMAT	14.00		0.00	
Prestations à restituer		21'825.00		18'302.60

suite à la page suivante



AFA	2015		2016	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Allocations familiales aux salariés (agriculture)	464'911.40		433'156.50	
Allocations familiales aux indépendants (agriculture)	1'407'374.60		1'355'140.00	
Amortissement des cotisations AFA salariés	1'515.90		19'708.00	
Remise de prestations AFA à restituer	6'120.00		0.00	
Indemnités pour frais de gestion	29'407.00		28'976.00	
Cotisations		325'719.80		333'840.95
Prestations à restituer		16'289.60		65'681.60
<b>AC</b>				
Amortissements de cotisations	525'410.45		93'842.00	
Indemnités pour frais de gestion	184'194.00		190'559.30	
Cotisations		51'838'172.25		52'257'671.70
Indemnités en réparation du dommage		37'693.50		56'476.78
<b>Taxe CO2</b>				
Redistribution taxe CO2 aux entreprises	1'677'962.75		1'696'413.15	
Ristourne redistribution taxe CO2 à l'OFEV via CdC		8'822.50		8'571.30
<b>Report en faveur du cpte courant de la Centrale</b>	<b>348'861'681.24</b>		<b>349'843'857.22</b>	
<b>Report à charge du cpte courant de la Centrale</b>		<b>584'255'049.36</b>		<b>593'092'637.50</b>
	<b>933'116'730.60</b>	<b>933'116'730.60</b>	<b>942'968'900.02</b>	<b>942'968'900.02</b>

## CENTRALE DE COMPENSATION (ZAS) - BILAN COMPTABLE (AVS/AI/APG/AFA/AC)

Finances	2015		2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	6'938.35		9'401.25	
Chèques postaux	21'176'693.08		18'901'902.69	
Comptes bancaires	632'265.07		647'165.77	
Régularisation des mouvements d'espèces		5'409.30	48'246.85	
<b>Compensation</b>				
Secteur comptable 2 : AVS/AI/APG/AFA/AC		124'910.47	19'794.41	
Secteur comptable 3 : Organes d'exécution AI	31'067.73			120'497.98
Secteur comptable 4 : Prestations complémentaires (PC)		11'774'159.61		11'090'536.19
Secteur comptable 5 : Caisse d'allocations familiales (ALFA)		6'526'215.18		3'274'461.48
Secteur comptable 9 : Compte d'administration		3'416'269.67		5'141'015.32
<b>AVS/AI/APG/AFA/AC</b>				
Affiliés	34'026'155.20		38'700'113.95	
Prestations à restituer	343'187.45		608'016.20	
Créances en réparation du dommage	4'501'587.15		3'115'337.87	
Paiements provisoires de rentes	0.00		4'000.00	
Différences sur compte courant	124'910.47			19'794.41
Compte courant Centrale de compensation		34'478'506.97		39'266'534.64
Paiements en retour		15'746.15		25'801.10
Indemnités en réparation du dommage		4'501'587.15		3'115'337.87
	<b>60'842'804.50</b>	<b>60'842'804.50</b>	<b>62'053'978.99</b>	<b>62'053'978.99</b>



## CAISSE DE COMPENSATION - COMPTE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

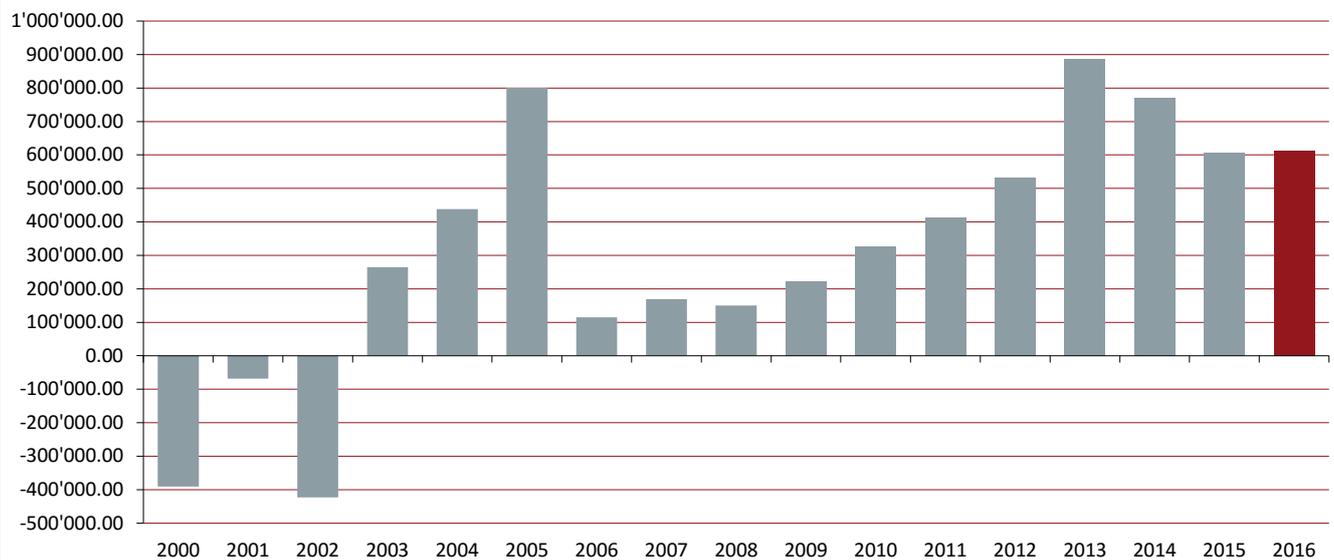
	2015		2016	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	8'595'146.29		8'067'277.80	
Fournitures et mobilier de bureau	209'605.10		101'938.65	
Informatique	1'097'920.74		1'097'040.20	
Autres frais divers	414'343.20		417'436.86	
Frais de poursuites	531'690.15		593'370.33	
Loyers + charges	346'375.30		342'268.20	
Indemnités aux agences	350'000.00		350'000.00	
Frais organe de révision externe	161'676.00		161'676.00	
Frais d'administration irrécouvrables	643'775.52		616'328.55	
Amortissements d'équipements	2'430.00		1'017.95	
Constitution de provisions investissements techniques	300'000.00		1'200'000.00	
Frais sur comptes courants	59'988.85		67'943.95	
Moins-value comptable sur titres	157'588.85		22'125.00	
Constitution de provisions moins-values sur titres	135'822.46		200'000.00	
Frais d'immeubles	92'823.15		238'967.15	
Autres frais d'immeubles (redevances publiques)	480.00		0.00	
Intérêts hypothécaires	50'000.00		45'000.00	
Constitution de provisions invest. et entr. d'immeubles	0.00		100'000.00	
Amortissements d'immeubles	69'600.00		69'600.00	
Contributions aux frais d'administration		5'885'020.79		5'895'104.58
Autres contributions		158'753.35		113'583.90
Emoluments		490'938.60		502'772.35
Indemnités autres tâches		241'425.00		237'457.00
Indemnités frais d'administration ALFA		1'747'847.38		1'810'622.81
Travaux pour tiers		216'484.51		231'350.07
Indemnités frais d'administration AVS/AFA/AC/AI		1'506'723.55		1'619'492.15
Indemnités frais d'administration PC		2'322'352.86		2'396'323.42
Autres produits divers		11'103.15		15'717.95
Frais de poursuites récupérés		575'565.80		603'550.94
Produits sur comptes courants et titres		110'978.90		155'809.78
Plus-values comptables sur titres		121'392.57		167'327.35
Dissolution de provisions moins-values sur titres		50'961.50		22'125.00
Loyers d'immeubles		317'520.00		317'520.00
Dissolution de provisions invest. et entr. d'immeubles		68'900.00		216'665.95
Excédent de produits	606'702.35		613'432.61	
	<b>13'825'967.96</b>	<b>13'825'967.96</b>	<b>14'305'423.25</b>	<b>14'305'423.25</b>



## CAISSE DE COMPENSATION - BILAN COMPTABLE

	2015		2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Débiteurs	2'142'288.22		2'002'825.29	
Placements	9'310'454.54		9'920'655.07	
Immeuble Fbg de l'Hôpital 28 + 30	5'730'400.00		5'660'800.00	
Mobilier, machines	1'214.95		1'035.00	
Actifs transitoires	213'561.49		219'282.90	
Avoir envers le secteur comptable 1	3'416'269.67		5'141'015.32	
Créanciers		38'554.55		120'664.90
Emprunt hypothécaire		2'250'000.00		2'000'000.00
Provisions pour frais d'administration ordinaires		3'820'844.60		4'257'944.25
Provisions pour investissements techniques		4'500'000.00		5'700'000.00
Provisions pour entretien d'immeubles		934'000.00		821'394.05
Provisions pour investissements immobiliers		287'100.00		283'040.00
Provisions pour moins-values comptables s/placements		1'320'000.00		1'497'875.00
Passifs transitoires		128'112.20		115'685.25
Réserves générales		6'928'875.17		7'535'577.52
Bénéfice		606'702.35		613'432.61
	<b>20'814'188.87</b>	<b>20'814'188.87</b>	<b>22'945'613.58</b>	<b>22'945'613.58</b>

Evolution de la perte/du bénéfice en CHF




**PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) - COMPTE DE FONDS**

	2015		2016	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations complémentaires AVS	59'985'991.00		61'104'842.00	
Frais médicaux AVS	9'124'254.45		8'335'600.85	
Amortissements de FM AVS à restituer	21'225.70		0.00	
Amortissements de PC AVS à restituer	145'698.65		246'629.55	
Remises de PC AVS à restituer	36'497.00		104'150.00	
Prestations complémentaires AVS à restituer		2'528'810.60		3'207'202.80
Prestations complémentaires AI	42'202'537.00		44'259'520.00	
Frais médicaux AI	4'548'740.80		4'819'092.35	
Amortissements de PC AI à restituer	199'519.60		350'082.60	
Remises de PC AI à restituer	25'737.00		58'916.00	
Prestations complémentaires AI à restituer		1'086'407.55		1'745'989.75
Subvention de la Confédération		38'814'500.75		40'573'945.65
Subvention du Canton de Neuchâtel		73'860'482.30		73'751'695.15
	<b>116'290'201.20</b>	<b>116'290'201.20</b>	<b>119'278'833.35</b>	<b>119'278'833.35</b>

**PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) - COMPTE D'ADMINISTRATION**

	2015		2016	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	1'551'550.53		1'519'102.87	
Fournitures et mobilier de bureau	44'558.90		26'844.64	
Informatique	204'994.72		286'246.61	
Autres frais divers	66'199.52		76'525.42	
Loyer + charges	65'795.69		66'351.17	
Indemnités dues à des tiers	329'659.80		359'381.30	
Intérêts du compte courant	59'132.00		61'678.00	
Amortissements d'équipements	461.70		193.41	
A la charge de la Confédération		1'355'925.00		1'365'105.00
A la charge du Canton de Neuchâtel		966'427.86		1'031'218.42
	<b>2'322'352.86</b>	<b>2'322'352.86</b>	<b>2'396'323.42</b>	<b>2'396'323.42</b>

**PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) - BILAN COMPTABLE**

	2015		2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Prestations à restituer	1'665'480.20		1'925'610.60	
Paiements en retour		2'140.70		5'476.90
Compte courant CCNC		13'437'499.11		13'010'669.89
Avoir envers le secteur comptable 1	11'774'159.61		11'090'536.19	
	<b>13'439'639.81</b>	<b>13'439'639.81</b>	<b>13'016'146.79</b>	<b>13'016'146.79</b>



## STATUT

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation AVS/AI/APG est chargée de l'administration de la Caisse d'allocations familiales au sens des dispositions de l'art. 2 du règlement de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales du 21 décembre 1988. Cette dernière a son siège au Faubourg de l'Hôpital 28 à Neuchâtel. Elle vous présente, conformément aux dispositions de l'art. 18 du même règlement, son rapport annuel d'activités de l'exercice 2016.

## TÂCHES

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales (ALFA) est chargée de l'application de la Loi sur les allocations familiales (LAFAM) du 24 mars 2006, de la Loi d'introduction du 3 septembre 2008 de la loi sur les allocations familiales fédérales (LILAFam) et des dispositions prévues dans le cadre des allocations familiales dans l'agriculture (Loi cantonale sur la promotion de l'agriculture du 23 juin 1997). En outre, elle perçoit les contributions du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP), ainsi que du Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (LAE).

L'organe de révision est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel.

## IMMEUBLES

La Caisse de compensation pour allocations familiales est propriétaire de deux immeubles locatifs à Cortaillod, rue des Pièces-Chaperon 3 et 5. Ces bâtiments sont régulièrement entretenus. Elle est également propriétaire d'un immeuble administratif de type "Minergie Plus" dont la construction a été terminée en février 2016, rue Chandigarh 2 à La Chaux-de-Fonds. Ce bâtiment accueille depuis le mois de mars 2016 l'Office cantonal de l'assurance-invalidité qui a signé un bail de 15 ans. Les aménagements extérieurs seront terminés dans le courant de l'année 2017.



## COTISATIONS

Le taux de contributions est fixé à 2,1% de la masse salariale des employeurs et du revenu en tant qu'indépendant déterminant pour l'AVS/AI/APG. Le produit de l'ensemble des cotisations de l'exercice 2016 s'élève à CHF 57'561'623.80. Le taux de contributions est appliqué de manière identique aux personnes de condition indépendante, toutefois le revenu soumis est plafonné à CHF 148'200.00.

## ALLOCATIONS FAMILIALES

Montants des allocations familiales dans le canton de Neuchâtel		Montant en CHF	
Premier enfant	Minimum fédéral : CHF 200.00	220.00	
Deuxième enfant	Minimum fédéral : CHF 200.00	220.00	
Troisième enfant et les suivants	Minimum fédéral : CHF 200.00	250.00	
Complément pour la formation professionnelle	Minimum fédéral : CHF 50.00	80.00	
Allocation de naissance		1'200.00	

Nombre de ménages	2015	2016	+/- (%)
Ménages avec 1 enfant	4'376	4'352	-0.55
Ménages avec 2 enfants	4'111	4'133	0.54
Ménages avec 3 enfants	1'089	1'066	-2.11
Ménages avec 4 enfants	201	199	-1.00
Ménages avec 5 enfants	24	17	-29.17
Ménages avec 6 enfants	6	5	-16.67
	<b>9'807</b>	<b>9'772</b>	<b>-0.36</b>

Nombre de bénéficiaires	2015	2016	+/- (%)
Salariés	9'215	9'120	-1.03
Personnes de condition indépendante	533	571	7.13
Personnes sans activité lucrative	494	785	58.91
	<b>10'242</b>	<b>10'476</b>	<b>2.28</b>

Nombre d'allocations familiales et de formation	2015	2016	+/- (%)
Salariés	15'847	15'644	-1.28
Personnes de condition indépendante	887	947	6.76
Personnes sans activité lucrative	840	1'352	60.95
	<b>17'574</b>	<b>17'943</b>	<b>2.10</b>

Nombre d'allocations uniques (naissance et adoption)	2015	2016	+/- (%)
Salariés	652	688	5.52
Personnes de condition indépendante	37	35	-5.41
Personnes sans activité lucrative	76	131	72.37
Personnes au chômage	23	32	39.13
	<b>788</b>	<b>886</b>	<b>12.44</b>



Prestations d'allocations familiales (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Salariés	49'047'179	52'345'166	6.72
Personnes de condition indépendante	3'041'992	3'108'057	2.17
Personnes sans activité lucrative	3'092'741	4'923'748	59.20
	<b>55'181'912</b>	<b>60'376'971</b>	<b>9.41</b>

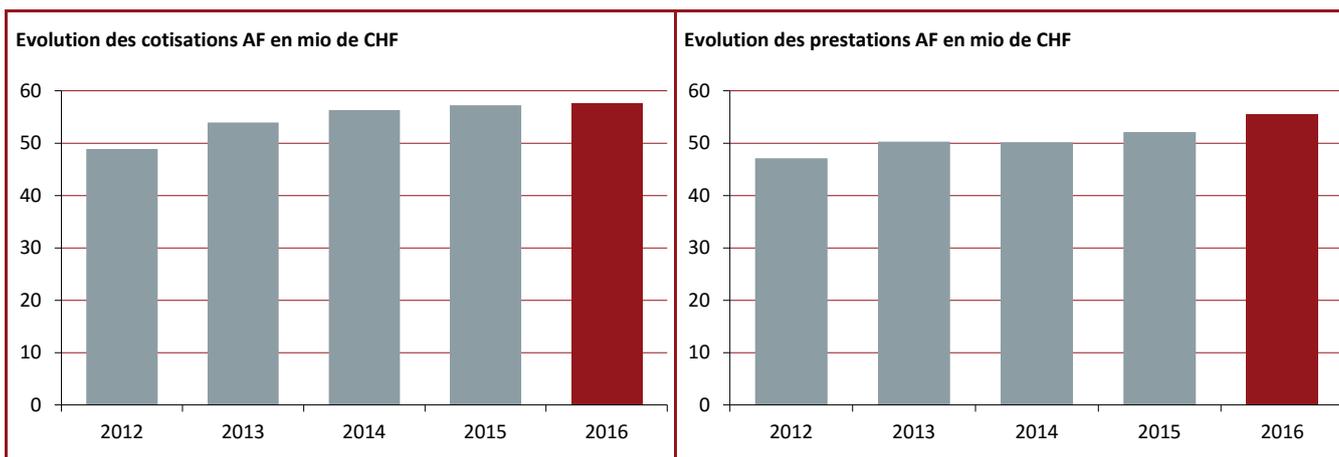
  

Prestations d'allocations uniques (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Salariés	794'600	839'000	5.58
Personnes de condition indépendante	44'400	43'200	-2.71
Personnes sans activité lucrative	118'800	195'600	64.65
	<b>957'800</b>	<b>1'077'800</b>	<b>12.53</b>

Contributions (en CHF)	2015	2016	+/- (%)
Salariés	52'704'984	52'993'370	0.55
Personnes de condition indépendante	4'510'303	4'566'424	1.24
	<b>57'215'287</b>	<b>57'559'794</b>	<b>0.60</b>

L'augmentation constatée en 2016 en matière d'allocations familiales aux personnes sans activité lucrative provient essentiellement d'une mise à jour des instances chargées des dossiers des familles émergeant aux services sociaux. Nous relevons aussi la complexité du suivi des cas, en effet de nombreux bénéficiaires ne présentent aucune régularité dans le droit aux prestations au vu de la précarité de leur situation professionnelle. Le droit rétroactif portant sur une période de 5 ans implique que certains versements grèvent de manière importante le budget y relatif.



Les graphes ci-dessus ne concernent que les salariés et les personnes de condition indépendante (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013) car les personnes sans activité lucrative sont à la charge du canton.

## CONTRÔLES D'EMPLOYEURS

Durant l'exercice 2016, le secteur de révision a procédé à 221 contrôles dans le domaine des allocations familiales au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 70 cas (soit le 31.67%).

Durant la même année, la SUVA a procédé à 128 contrôles dans le domaine des allocations familiales au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 36 cas (soit le 28.12%).

	Salaires en CHF	Contributions en CHF
Non déclarés	3'239'746.60	67'505.80
Déclarés à tort	461'041.10	9'685.40



## ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) - COMPTE DE FONDS

	2015		2016	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations allocations familiales	49'047'179.15		52'345'166.54	
Prestations allocations de naissances	794'600.00		839'000.00	
Prestations allocations familiales indépendants	2'991'242.85		3'108'057.00	
Prestations allocations de naissances indépendants	44'400.00		43'200.00	
Prestations allocations familiales non-actifs	3'211'541.10		5'119'348.65	
Amort. de cotis. et prest. à rest. (y c. indépendants)	648'912.35		271'330.95	
Cotisations allocations familiales		52'704'984.50		52'993'370.20
Cotisations allocations familiales indépendants		4'510'303.70		4'568'253.60
Indemnités en réparation du dommage		11'322.35		62'572.90
Prestations à restituer (y. c. indépendants)		240'015.55		295'826.10
Contribution cantonale aux alloc. familiales non-actifs		3'211'541.10		5'119'348.65
Excédent de produits	3'940'291.75		1'313'268.31	
	<b>60'678'167.20</b>	<b>60'678'167.20</b>	<b>63'039'371.45</b>	<b>63'039'371.45</b>

## ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) - COMPTE D'ADMINISTRATION

	2015		2016	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	1'407'686.73		1'469'607.88	
Fournitures et mobilier de bureau	44'853.55		26'549.92	
Informatique	152'987.76		160'409.92	
Autres frais divers	57'498.10		64'425.49	
Loyer + charges	65'975.69		67'071.17	
Indemnités dues à des tiers	24'084.00		24'084.00	
Intérêts rémunérateurs contributions	7'472.00		4'971.00	
Amortissements d'équipements	437.40		183.23	
Constitution de provisions investissements techniques	350'000.00		500'000.00	
Charges immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	213'890.20		342'233.70	
Amort. immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	48'000.00		48'000.00	
Charges immeuble Le Corbusier, La Chaux-de-Fonds	0.00		318'367.25	
Amort. immeuble Le Corbusier, La Chaux-de-Fonds	0.00		108'000.00	
Moins-values sur titres	137'461.72		1'820.00	
Frais de gestion + droit de garde	93'679.46		100'709.09	
Constitution de provisions moins-values sur titres	502'270.20		300'000.00	
Frais d'administration AF		5'398.10		2'908.35
Indemnités intérêts moratoires		16'779.00		9'124.00
Refacturation frais d'administration alloc. non-actifs		265'200.00		270'500.00
Produits placements des capitaux		632'249.57		464'602.21
Produits immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod		280'862.65		284'978.50
Dissolution provision entretien Pièces-Chaperons 3-5		200'000.00		0.00
Produits immeuble Le Corbusier, La Chaux-de-Fonds		0.00		490'970.00
A la charge du fonds allocations familiales		1'705'807.49		2'013'349.59
	<b>3'106'296.81</b>	<b>3'106'296.81</b>	<b>3'536'432.65</b>	<b>3'536'432.65</b>



## ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) - BILAN COMPTABLE

	2015		2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de chèques postaux	4'812'090.17		6'399'342.85	
Comptes bancaires	2'666'308.42		1'295'018.31	
Impôts anticipés	37'904.03		48'252.19	
Débiteur Offidus SA	2'972.45		0.00	
Débiteur allocations familiales non-actifs	320'619.20		527'792.65	
Actifs transitoires	53'769.82		67'195.34	
Affiliés ALFA	1'805'237.05		1'985'795.45	
Prestations à restituer	21'437.55		31'875.20	
Affiliés FFPP	108'932.00		192'962.07	
Affiliés LAE	322'606.90		413'187.50	
Affiliés indépendants	1'369'812.15		1'500'555.45	
Prestations à restituer indépendants	39'156.90		24'641.30	
Avoir envers le secteur comptable 1 FFPP	504'711.43		680'574.18	
Avoir envers le secteur comptable 1 LAE	1'505'030.40		1'510'844.40	
Avoir envers le secteur comptable 1 ALFA ind.	4'741'549.15		6'050'579.75	
Titres	11'697'152.86		13'827'649.58	
Immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	3'837'000.00		3'789'000.00	
Immeuble Le Corbusier, La Chaux-de-Fonds	7'584'412.90		7'044'868.75	
Dette envers le secteur comptable 1 ALFA		225'075.80		4'967'536.85
Paiements en retour		11'493.10		0.00
Créanciers		0.00		349.10
Créanciers FFPP		618'416.28		874'946.10
Créanciers LAE		1'827'637.30		1'924'031.90
Passifs transitoires		13'342.00		14'787.00
Provisions pour investissements techniques		350'000.00		850'000.00
Provisions pour moins-values comptables s/placements		1'870'000.00		2'170'000.00
Provisions pour rénovation Pièces-Chaperons 3-5		0.00		300'000.00
Provisions pour rénovation Le Corbusier		0.00		300'000.00
Fonds de réserves		32'454'081.04		34'688'565.30
Bénéfice / Perte		2'234'484.26		700'081.28
	<b>41'430'703.38</b>	<b>41'430'703.38</b>	<b>46'090'216.25</b>	<b>46'090'216.25</b>

Le fonds de réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2017 se monte à CHF 33'988'484.02.



adresse  
fbg de l'hôpital 28  
case postale 2116  
2001 neuchâtel

téléphone  
032 889 65 01  
e-mail  
ccnc@ne.ch

fax  
032 889 65 02  
web  
[www.caisseavsne.ch](http://www.caisseavsne.ch)